



PROCÈS-VERBAL N°2

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : lundi 13 octobre 2025

Présent(s) : ANDEOLE Eric, BERLY Jean-Michel, CHAPILLON Jean-Claude, LECOURT Thierry, ROUELLE Maurice, BENOIT Raymond

Excusé(s) :

Assistent : DREUX Ophélie

La prochaine réunion est le jeudi 6 novembre 2025

Les décisions de ce P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires

Référent éclairage & référent surface de jeu : Monsieur Jean-Michel BERLY

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux.

Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.

La Commission rappelle qu'en l'absence d'autorisation d'ouverture au public ou d'attestation administrative de capacité, la capacité spectateur de l'installation est de zéro.

DISTRICT DU CALVADOS DE FOOTBALL

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

MONDEVILLE - STADE JEAN TOCQUER 2 - NNI 144370102

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite du document transmis :

- Attestation de mise en conformité du 24.09.2025 réalisée par M. CHAPILLON, Président de la CDTIS du Calvados

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 14/10/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

VIRE NORMANDIE - STADE PIERRE COMPTE 1 - NNI 147620101

Cet éclairage a été classé E4 (IM) jusqu'au 14/10/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E4 (IM).

- Relevé d'éclairement en date du 07/10/2025 :

- Éclairement moyen : 372 Lux (IM)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.58
- Facteur d'uniformité U2h : 0.74

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E4 (IM) jusqu'au 13/10/2026.

CAEN - STADE DE VENOIX 3 - NNI 141180603

Cet éclairage a été classé E5 (IM) jusqu'au 12/09/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E5 (IM).

- Relevé d'éclairement en date du 09/10/2025 :

- Éclairement moyen : 282 Lux (IM)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.53
- Facteur d'uniformité U2h : 0.66

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E5 (IM) jusqu'au 13/10/2027.

CARPIQUET - Stade Wilfried Lemarois 1 - NNI 141370201

Cet éclairage a été classé E6 (IM) jusqu'au 19/11/2012

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande initiale de classement éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 09/10/2025 :

- Éclairement moyen : 251 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.09 (mini 0,40)
- Facteur d'uniformité U2h : 0.24 (mini 0,60)

Au regard des éléments transmis, la CRTIS suspend sa décision de classement. Elle demande un réglage des luminaires avant un nouveau contrôle.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

VERSION - STADE JULES RIMET 2 - NNI 147380102

Cet éclairage a été classé E7 (IM) jusqu'au 28/11/2027

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage pour un niveau E6 (LED) :

- Étude photométrique en date du 26.08.2025 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105Mx68M
 - Implantation : Latéral
 - Hauteur minimum de feu : 18M
 - Inclinaison des projecteurs : 20°
 - Nombre de projecteurs : 16 (4/ mâts)
 - Éclairement moyen : 162 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.73
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.85
 - GR Max : 45
 - Température de couleur : 5700 K
 - IRC : 80
 - Facteur de maintenance : 0.90
 - Zone de sécurité (points bis calculés) : Bons

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable éclairage favorable pour un niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométrique in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ST AMAND VILLAGES - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 504440102

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN et du document transmis :

- AOP du 16.06.2018

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 13/10/2035.

PORT BAIL SUR MER - Stade De Denneville - NNI 501600101

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**
- **Mauvais état des buts**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier la mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

Elle constate l'absence d'AOP ou d'AAC, la capacité de spectateur de l'installation est donc de zéro.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 13/10/2035.

MONTAIGU LES BOIS - STADE MUNICIPAL - NNI 503360101

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN et du document transmis :

- AAC du 02.10.2025

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 13/10/2035.

DOMJEAN - STADE MUNICIPAL - NNI 501640101

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN et du document transmis :

- AAC du 30.09.2025

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 13/10/2035.

SAUSSEY - STADE MUNICIPAL - NNI 505680101

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN et du document transmis :

- AAC du 02.10.2025

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Absence de filets de but

Elle demande une mise en conformité sans délai.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 13/10/2035.

LE LOREY - STADE LE NEUFBOURG - NNI 502790101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 24/02/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et du document transmis :

- AAC du 02.10.2025

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 13/10/2035.

ST AMAND VILLAGES - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 504440101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 13/06/2028

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et du document transmis :

- AOP du 12.06.2018

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 13/10/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

AIREL - STADE MUNICIPAL - NNI 500040101

Cette installation a été retiré du classement.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 PN et du document transmis :

- AAC du 24.09.2025

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 13/10/2035.

HAUTEVILLE LA GUICHARD - STADE L' OISELIÈRE - NNI 502320101

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 12/05/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN et du document transmis :

- AAC du 04.10.2025

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 13/10/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

GOUVILLE SUR MER - STADE DENIS GUÉRIN - NNI 502150101

Cet éclairage a été classé E7 (IM) jusqu'au 17/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E7 (IM).

- Relevé d'éclairement en date du 29/09/2025 :

- Éclairement moyen : 79 Lux (IM)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.24
- Facteur d'uniformité U2h : 0.40

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (IM) jusqu'au 13/10/2027.

BLAINVILLE SUR MER - STADE DE LA LOUVERIE - NNI 500580101

Cet éclairage a été classé E6 (IM) jusqu'au 17/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (IM).

- Relevé d'éclairement en date du 29/09/2025 :

- o Éclairement moyen : 147 Lux (IM)
- o Facteur d'uniformité U1h : 0.43
- o Facteur d'uniformité U2h : 0.67

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (IM) jusqu'au 13/10/2027.

AGON COUTAINVILLE - Stade Pierre Drouet - NNI 500030101

Cet éclairage a été classé E6 (IM) jusqu'au 17/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (IM).

- Relevé d'éclairement en date du 29/09/2025 :

- o Éclairement moyen : 166 Lux (IM)
- o Facteur d'uniformité U1h : 0.40
- o Facteur d'uniformité U2h : 0.60

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (IM) jusqu'au 13/10/2027.

CHERBOURG EN COTENTIN - STADE MAURICE POSTAIRE - NNI 501290101

Cet éclairage a été classé E4 (IM) jusqu'au 10/12/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial en E4 (LED) et de l'étude d'éclairement du 09/02/2023.

- Relevé d'éclairement en date du 09/10/2025 :

- o Éclairement moyen : 443 Lux (LED)
- o Facteur d'uniformité U1h : 0.55
- o Facteur d'uniformité U2h : 0.70

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E4 (LED) jusqu'au 13/10/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

GOUFFERN EN AUGÉ - Stade De Chambois - NNI 610830101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 24/02/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation en T6 PN.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les largeurs des zones de sécurité ne sont pas de 2,50 m minimum**

La CRTIS précise que la mise en conformité peut être réalisée en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier la mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

Elle constate l'absence d'AOP ou d'AAC, la capacité de spectateur de l'installation est donc de zéro.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure, la CRTIS suspend sa décision de classement.

Contactez la CDTIS qui est chargée du contrôle des travaux une fois réalisés, photos à l'appui.

1.3 Changement de niveau de classement

MORTAGNE AU PERCHE - STADE DE L' HIPPODROME 2 - NNI 612930102

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 12/12/2023

Au regard des informations transmises par la CDTIS (création d'un seul terrain synthétique sur 2 installations), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

ST GEORGES DES GROSEILLERS - STADE FOOT5 PALISSADES - NNI 614645501

Cette installation n'a jamais été référencé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du formulaire FOOT5 palissades.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS confirme la conformité de l'installation au cahier des charges FAFA.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

LA LONDE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 763910102

Cette installation a été classée A8 PN jusqu'au 22/03/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en A8 PN et du document transmis :

- Rapport de visite en date du 24.09.2025 effectué par M. LEDOUX, membre de la CDTIS de la Seine-Maritime.

Au regard des éléments transmis en niveau A8 PN jusqu'au 13/10/2035.

LE GRAND QUEVILLY - STADE PIERRE LEFRANÇOIS 2 - NNI 763220602

Cette installation a été classée T5 SYN jusqu'au 05/10/2023

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN et du document transmis :

- Tests in-situ du 31.08.2023

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 31/08/2033.

LA LONDE - Stade André Trepagny - NNI 763910101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 22/03/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement en T5 SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 24.09.2025 effectué par M. LEDOUX, membre de la CDTIS de la Seine-Maritime.
- AOP du 10.09.2025

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7PROV SYN jusqu'au 24/03/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

ETOUTTEVILLE - STADE DES POMMIERS - NNI 762530101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 28/11/2027

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de l'envoi du document suivant :

- Plan des vestiaires en date 24.09.2025

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis favorable pour un projet de niveau T5 PN.

LE HAVRE - STADE MAURICE PORET - NNI 763511801

Cette installation a été classée T6 SYN jusqu'au 22/11/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable installation transmise le 13.10.2025 pour un niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Plan d'agrandissement prévus sur l'aire de jeu
- Plan des vestiaires existants daté de juin 2010

La Commission rappelle que :

- La future aire de jeu devra être entourée d'une zone de sécurité entièrement en gazon synthétique de largeur 2m50 minimum et sans aucun obstacle (but repliable, caniveau béton, grille avaloir en acier, etc.).
- Les bancs de touche joueurs doivent être à égale distance du banc des délégués. En raison des contraintes foncières du site, ces bancs ne peuvent être alignés sur la ligne médiane du terrain.

Au regard des éléments transmis, la Commission demande que lui soit fourni un nouveau plan d'aménagement tenant compte de ces obligations.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

